

**LA PETITE EXPERIENCE DE SAINT-HILAIRE  
(1834 – 1835)  
pp. 333-342**

**Abréviations**

**AEA** : Archives de l'évêché d'Autun.

**AMJ, Corr** : Anne-Marie Javouhey – *Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :

AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

**ANOM** : Archives nationales d'outre-mer.

**JENNINGS, 2010** : Lawrence JENNINGS, *La France et l'abolition de l'esclavage, 1802-1848*, Bruxelles, André Versaille éditeur, collection l'Autre Et l'Ailleurs, 2010, 348 pages. Traduction de *French Anti-Slavery - The Movement for the Abolition of Slavery in France, 1802-1848*, Cambridge University Press, 2000, 320 pages.

**SJDC** : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

<b>Page</b> Numéro de la séquence	<b>Note</b>
333, 1	<b>Prudence française face à l'abolition.</b> « pendant plusieurs années encore... » Circulaire du 25 août 1833, citée par JENNINGS, 2010, p. 53 « entrer dans la voie des améliorations... » <i>Ibid.</i>
333, 1	<b>Le coût de l'abolition.</b> Le calcul que je prête à Saint-Hilaire (et dont j'ai l'intime conviction qu'il l'a fait) est celui de Lawrence JENNINGS, 2010, p. 75.
334, 1	<b>Un « fait remarquable ».</b> ANOM. FM. SG/GUY60/5(18). Rapport du gouverneur Jubelin sur l'établissement de la Mana, 10 octobre 1832.

### L'exemple du Liberia.

L'exemple du Liberia est invoqué dans le premier rapport de Saint-Hilaire (voir ci-dessous) et explicitement dans une lettre plus tardive à Anne-Marie Javouhey, alors qu'elle est déjà à Mana. Il lui livre en substance le contenu d'une dépêche envoyée au gouverneur Jubelin.

SJDC. Livre de correspondance officielle. Lettre du directeur des colonies à Anne-Marie Javouhey, 7 août 1836.

« C'est le Libéria des Américains lui dit le ministre [au gouverneur] qu'on a entendu constituer. Bientôt, l'esclavage en sera banni tout à fait et cette nouvelle Free Town se peuplera non seulement d'affranchis des Antilles, mais sans doute d'Africains rachetés. C'est à cet établissement peut-être que devra un jour sa prospérité la Guyane aujourd'hui privée de bras et dont les habitations isolées n'ont aucune chance de vie, tandis qu'une société coloniale nouvelle, née du travail libre, fondée sur des institutions morales et religieuses, appellera du dehors des travailleurs et des capitaux. Je ne puis, à mon grand regret, chère Mme Javouhey, vous envoyer extrait de cette lettre. Il appartient au gouverneur seul de vous la communiquer. ... Les colons sensés, et ils sont sans doute en grand nombre à Cayenne, cesseront alors de se plaindre de l'établissement de Mana, il est du moins raisonnable de le penser. Courage donc, chère Madame, j'espère que votre bonne œuvre arrivera à bien avec l'aide de Dieu et des hommes. »

Saint-Hilaire évoque d'un côté le « Libéria des Américains » et de l'autre la « Free town » des Anglais. La référence à ces deux colonies confirme la conscience au ministère que les jours du système esclavagiste sont comptés et qu'il faut se préparer à une nouvelle ère coloniale. C'est la raison pour laquelle la France porte intérêt aux colonies nouvelles, celle plus ancienne de *Sierra Leone* et dans les années 1830, celle, plus récente de *Liberia*. Le modèle américain passionne alors les abolitionnistes tout comme celui de Sierra Leone quelques années plus tôt. Après l'échec de Roger au Sénégal, Mana représenterait la seconde tentative de travail libre dans les colonies françaises. En attestent les nombreux articles dont le Liberia fait l'objet dans *Le journal de la société de la Morale chrétienne*, *la Revue encyclopédique*, et le *Bulletin de la Société de Géographie*, le pic le plus notable ayant lieu en 1834, année de mise en application de l'*Abolition Bill* :

**Nombre de revues publiant des articles sur le Liberia entre 1820 et 1847**

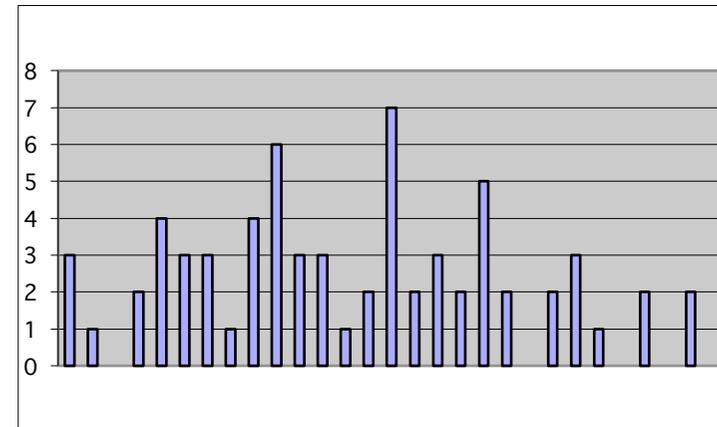


Tableau établi à partir de données tirées de Jean-Claude NARDIN, « Le Liberia et l'opinion publique en France » dans : *Cahiers d'études africaines*, vol. V, n°17, pp. 96-144.

334, 2

#### **Le premier rapport de Saint-Hilaire.**

ANOM. FM/SG/GUY61/F(20) : rapport du directeur des Colonies au ministre Duperré, 20 octobre 1834.

Toutes les informations relatives à ce projet sont présentées dans le rapport de Saint-Hilaire.

Remarque : dans ce rapport, Saint-Hilaire ne manque pas de mentionner l'exemple du Liberia. Mais il attribue cette source d'inspiration à la religieuse : « Madame Javouhey invoque à cet égard l'exemple de ce qui se pratique relativement à l'établissement américain connu sous le nom de Liberia, lequel se régit en effet sans l'intervention du gouvernement, et seulement sous sa protection. » Or, deux ans plus tard, le 7 août 1836, il relate une lettre du ministre au gouverneur (voir note précédente) où il évoque le modèle libérien (« C'est le Libéria des Américains ... qu'on a entendu constituer ») comme s'il n'en avait jamais été question auparavant. Ceci suggère que si le Liberia a surgi à l'esprit de « Madame Javouhey », il est tout aussi possible que le directeur des Colonies y soit pour quelque chose. Les nombreux entretiens commencés dès le retour de la religieuse en France ont nourri leur pensée à tous deux.

335, 2

---

#### **La rente de l'Inde.**

Sur ce sujet : article de Jacques WEBER, « La rente de l'Inde – Les origines du monopole britannique du sel » dans : *Journal of Salt-History*, vol. 7, Innsbruck, 1999, pp. 87-106.

L'historien parle d'un « coup de force » de l'Etat français contre ses comptoirs de l'Inde, à plus d'un titre d'ailleurs, car celui-ci ne l'intégra pas à son budget général. C'était en quelque sorte un revenu occulte qu'il utilisait sans rendre de comptes aux Chambres. Une loi votée le 21 avril 1832 n'y changea rien. Elle imposait bien que cette somme d'un million de francs figure au budget de l'Etat mais cela n'eut pas d'impact car elle était votée par les Chambres « à titre de subvention au service intérieur des colonies, pour leur fournir le complément des dépenses du service public », écrit Jacques Weber. Les subventions versées aux colonies provenaient donc de cette rente. Cayenne recevait ainsi 300 000 F. Le coût de la petite expérience de Saint-Hilaire était d'autant plus modeste que l'argent de la rente de l'Inde ne se répartissait pas seulement entre les colonies. Une partie nourrissait un fonds de réserve que le ministère gardait à disposition. La petite expérience serait financée sur ce fonds.

---

**La méfiance des habitants esclavagistes.**

ANOM.FM/SG/GUY61/F5(20)

335, 2

Saint-Hilaire mentionne explicitement la méfiance des habitants esclavagistes dans son rapport du 20 octobre 1834 : « Le conseil colonial de la Guyane, consulté depuis lors sur les questions qui se rattachent à la libération prochaine des noirs, et notamment sur l'objet de la dépêche du 31 octobre 1833, ne s'est pas montré tout à fait exempt des appréhensions que la colonie avait eues en 1831. Quelques membres demandaient encore le renvoi des libérés à la côte d'Afrique, d'autres étaient disposés à adopter la création spéciale d'un établissement à la rivière de Mana ou sur quelque autre point éloigné des habitations. En définitive, la majorité du conseil s'est prononcée pour que les noirs libérés fussent répartis sur les habitations au moyen d'engagements contractés par eux envers les habitants sous la tutelle de l'administration ». (souligné dans le texte).

---

**Création d'une commission présidée par le baron Charles Dupin.**

ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20)

335, 2

La décision de fonder cette commission ne nous est pas parvenue. En revanche, l'existence d'une commission plus ancienne est suggérée dans le rapport du 20 octobre 1834 : « Au reste, avant même de solliciter du ministre une décision sur les articles qui précèdent, j'ai l'honneur de lui proposer de prendre sur l'objet du présent rapport, l'avis de Mr Jubelin, gouverneur de la Guyane qui se trouve en congé à Paris, **et de soumettre ensuite l'ensemble de cette affaire à l'examen de la commission que préside Mr Dupin**, procureur général à la cour de cassation, et qui a été formée près du département de la Marine pour prendre connaissance des affaires relatives à l'exécution de la loi du 4 mars 1831. Il est donc établi que Dupin aîné (prénom André) préside cette commission dont l'existence remonterait à 1831. Mais sur le rapport de Saint-Hilaire annoté en rouge par un Dupin, il figure le Ch. de Charles Dupin, son frère cadet, ce qui au reste est beaucoup plus logique vu son engagement dans les affaires coloniales. Ceci suggère que Dupin Aîné a confié le document à son frère, plus au fait de ces questions, en tant que délégué colonial. J'ai donc opté pour ce dernier dans le récit.

---

**Lamartine, rapporteur de la commission.**

335, 2

ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), lettre du chef de bureau Gerbidon à Lamartine, 16 avril 1835. « M. le président Dupin désire que vous vouliez bien vous charger du rapport à faire à la commission en ce qui concerne les noirs libérés de Cayenne ».

---

336, 3	<p><b>Les observations du gouverneur Jubelin.</b> ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20) Rapport de Jubelin, gouverneur, en congé à Paris, 31 janvier 1835. <i>Observations du gouverneur au sujet d'un projet qui tend à remettre à Madame la Supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny les noirs libérés existant à Cayenne, pour être d'ici à l'époque de leur libération définitive l'objet d'une direction spéciale.</i></p>
337-338, 4	<p><b>La réponse proposée par Roger.</b> AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, L. 320 p. 112-117, « <i>Notes sur les remarques de M. Jubelin, gouverneur de Guyane, au sujet du projet d'établissement à la Mana</i> », entre le 1<sup>er</sup> et le 7 février 1835. Original ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), de l'écriture de sr Stanislas Rivoire qui aurait donc recopié le texte de Roger tel quel car il n'y figure pas de « je » pour nommer Anne-Marie Javouhey.</p>
337-338, 5	<p><b>Le soutien de Lamartine et son invitation.</b> SJDC. 6Ad.1.4. Lamartine à Anne-Marie Javouhey, 16 mars 1835. Son invitation à déjeuner et à parler lors d'une séance de la Société abolitionniste.</p>
338, 5	<p><b>Les membres de la Société abolitionniste.</b> « Membres identifiables de la Société française pour l'abolition de l'esclavage ». Lawrence JENNINGS, 2010, pp. 327-330.</p>
339, 5	<p><b>Anne-Marie Javouhey, une « bête curieuse ».</b> AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, L. 335, 5, p. 147, à Marie-Thérèse, 15 et 17 avril 1835. Original, SJDC. Citation : « Je suis la bête curieuse... »</p>
339, 5	<p><b>Le discours de Lamartine.</b> Louis ULBACH, <i>La France parlementaire : 1834-1851. Œuvres oratoires et écrits politiques par Alphonse de Lamartine</i>, Troisième série 1847-1851, tome 1, 1834-1840, Paris-Bruxelles, A. Lacroix, Verboeckhoven &amp; Cie, 1864. Séance du 22 avril 1835, « Sur l'émancipation des esclaves », pp. 144-155, citation p. 151.</p>
339-340, 5	<p><b>Le duc de Broglie déçoit les abolitionnistes.</b> JENNINGS, 2010, p. 78.</p>

340-341,6

**Lamartine, rapporteur de la commission sur le projet de Saint-Hilaire.**

Dès la fin des séances de travail, Lamartine sait que son rapport est accepté.

ANOM. FM/SG/GUY61/5(20)

*Rapport à la commission près le Ministère sur les Noirs libérés de Cayenne, 2 juin 1835.*

Il en informe Anne-Marie Javouhey.

Archives de l'évêché d'Autun, AEA. Série VIII, 114.

Lettre de Lamartine à Anne-Marie Javouhey, 28 avril 1835.

[Galerie d'images. Lamartine, le soutien décisif](#)

---